



2023

Le mot du Maire

Dans ce numéro :

* Le mot du Maire	1
* Rétrospectives 2022	2
* Noël	2
* Festivités 2023	2
* Label « 1 fleur »	2
* Enedis	3
* France Services	3
* Etat-Civil	3
* Tri des déchets	4

Meilleurs Vœux

Chères Langessoises, Chers Langessois,

Voilà deux ans que nous n'avions pu nous retrouver pour le traditionnel goûter de Noël. Ce fut un moment de plaisir partagé en toute convivialité.

Dans ce contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour. Nul doute que personne ne sera épargné et il convient de redoubler de vigilance.

La municipalité a décidé de réduire les plages horaires d'éclairage public afin de diminuer les dépenses publiques dans le but de ne pas impacter votre pouvoir d'achat. Depuis bientôt dix ans, nous n'augmentons pas les impôts locaux. Si vous avez constaté une hausse de la taxe foncière, celle-ci est due à l'augmentation des bases fiscales qui sont corrigées et modifiées par l'Etat.

Nous profiterons des travaux qui seront engagés par le Département pour renforcer le réseau public de distribution d'électricité dans le bourg du village pour passer l'éclairage en LED. Cela contribuera à réduire nos dépenses d'énergie.

La politique départementale en faveur des territoires a permis de concrétiser nos projets 2022 grâce à un soutien financier conséquent, s'élevant à 80% de la dépense hors taxe de nos investissements. Vous avez pu constater l'installation d'un défibrillateur à l'extérieur de la mairie, la création d'un site cinéraire au cimetière et enfin la mise en place de panneaux de rue ainsi que de numéro d'habitation dont vous êtes invités à venir retirer en mairie si ce n'est déjà fait.

L'année 2022 a été forte en événements pour notre village.

Nous avons participé activement à la réussite du comice agricole intercommunal. Cette belle aventure humaine a débuté en avril pour se terminer en août ! Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies pour notre commune, primée village le plus joliment décoré à cette occasion. Félicitations également à Mme et M. Pressoir ainsi que M. Huet pour les distinctions qu'ils ont obtenu chacun dans leur domaine de prédilection.

Le 21 juillet dernier, M. Frédéric Néraud, Vice-Président du Département du Loiret, Président de Tourisme Loiret, nous a remis un lutrin signalant les aspects remarquables de notre patrimoine rural. Ce panneau informatif permet de renseigner les touristes sur les éléments patrimoniaux qu'ils peuvent découvrir au détour d'un chemin et qui ne figurent pas dans les guides. Il vient compléter le label « Village de Caractère ».

Lors des journées européennes du patrimoine, nous avons voulu associer la culture à la valorisation de notre patrimoine en proposant à deux artistes locaux, Chantal et Claude Jacoux, de venir exposer leurs œuvres dans notre église. Ce fut une remarquable réussite !

Pour finir sur les événements de 2022, il nous a été remis le 7 décembre dernier, au Conseil Régional Centre Val de Loire, le label national « Villes et Villages fleuris ». Il récompense l'engagement de la collectivité en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Savourons la chance que nous avons de vivre dans ce charmant village ! D'infinis remerciements à toutes les personnes qui, par leur investissement, leur savoir et leur générosité nous permette de préserver ce refuge.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une belle et heureuse année 2023.

Bien à vous.

Le Maire, Nadège CORCELLE

Rétrospective des réalisations en 2022

Grâce au soutien financier du Conseil Départemental, les opérations suivantes ont été réalisées :

- ♦ **Installation d'un défibrillateur**
- ♦ **Création d'un site cinéraire dans le cimetière communal,**
- ♦ **Achat de panneaux et numéros de rues**



Label national de la qualité de vie attaché au symbole de « La Fleur »

Présent depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 626 communes labellisées sur tout le territoire français.

Il récompense les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires ainsi que leur cadre de vie.

Il prend en compte la place accordée au végétal, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine et l'implication du citoyen.



Arbre de Noël

Samedi 17 décembre, les enfants du village et les ayants droit au colis de fin d'année ont répondu présents à l'invitation de Mme le Maire pour partager le goûter offert par la municipalité, dans la salle communale.



Festivités 2023

L'année 2023 s'annonce riche en événements :

- ⇒ En mai, l'Ascale organisera un salon d'art créatif amateurs ;
- ⇒ En juillet, la Communauté des Communes Giennoises et l'Ascale élaborent conjointement un concert qui sera réalisé sur l'étang du bourg ;
- ⇒ En août, l'Office de Tourisme de Gien planifie une animation
« village de caractère et œnotourisme »
avec la collaboration de l'Ascale ;
- ⇒ En septembre auront lieu les journées européennes du patrimoine.



ENEDIS

PASSAGE DE L'HIVER

Dispositions à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

BON À SAVOIR

- Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elle seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique.
- La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application Enedis à mes côtés ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis par téléphone 24h/24, 7j/7 : **09 726 750** + deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

France services de Gien

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne...

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.



Téléphone : 02 38 05 16 50

Adresse : 10 rue des tulipes 45500 Gien

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Etat-Civil

Décès : CAMPOS René, 87 ans, décédé le 23 décembre 2022

Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau : SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

syndicatdeseauxblcl@orange.fr

Dépannage ERDF 24h/24 : Numéro Azur : 08 10 33 30 45

Tri des déchets

Le SMICTOM de Gien a mis fin à sa collecte annuelle des encombrants à compter de 2023.

Il n'y aura donc plus de ramassage sur la commune ; les objets encombrants seront à déposer en déchetterie.



✦ DÉCHÈTERIE DE NOGENT SUR VERNISSON

Zone artisanale Près la forêt – 45290 Nogent sur Vernisson - Tél. 06 32 81 38 08

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile :

⇒ Carte grise, attestation d'assurance (habitation et véhicule), facture de téléphone (fixe ou mobile), facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer ou titre de propriété, facture d'eau, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation ...

Déchets acceptés :



OUVERT du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
le samedi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

FERMÉE LE DIMANCHE.

✦ POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

A votre disposition, plateforme de tri sélectif chemin de la Thuilerie.

Ce qui peut être apporté : EMBALLAGES, PAPIER, VERRE à déposer spécifiquement.

Merci de veiller à la propreté et au respect de cet endroit.



Déchets ménagers : La collecte a lieu 1 fois par semaine, le MERCREDI MATIN.

✦ DONNONS UNE SECONDE VIE A NOS OBJETS



L'association Valorisons Nos Ressources propose de ressourcer, réemployer vos objets afin d'éviter qu'ils ne deviennent des déchets.

Un point de dépôt existe au 2 rue de la Bosserie à Gien (ancien magasin de meubles Atlas), ouvert du lundi au samedi de 14h00 à 18h00. Tél. 06 12 93 11 10.